

# Chèque énergie : la plateforme pour réclamer l'aide est désormais ouverte



Les chèques énergie sont envoyés automatiquement aux bénéficiaires identifiés. Si vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers identifiés, vous pouvez demander cette aide financière sur une plateforme dédiée. Selon <u>Service-Public.fr</u>, ce portail est désormais ouvert jusqu'au 28 février 2026.

Le chèque énergie est une aide financière destinée aux personnes ayant des revenus modestes, pour le paiement de leurs dépenses d'énergie. Les <u>modalités d'identification des foyers bénéficiaires ont évolué en 2025</u>; cette identification est effectuée à présent par le croisement des informations suivantes :

- des données fiscales, parmi lesquelles le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes rattachées au foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité ;
- le numéro de point de livraison d'électricité du logement.



Les foyers identifiés comme éligibles en sont informés par courriel ou SMS durant le mois d'octobre. Les chèques leur sont ensuite automatiquement envoyés, sans qu'ils aient de démarche à effectuer, durant le mois de novembre.

# Vous pensez remplir les conditions d'éligibilité du chèque énergie mais vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés ?

Vous pouvez retrouver les critères à remplir pour bénéficier du dispositif sur <u>la fiche pratique consacrée</u> <u>au chèque énergie</u>. Par ailleurs, vous pouvez utiliser le <u>simulateur d'éligibilité du chèque énergie</u>.

Si vous constatez que vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés, vous pouvez réclamer l'aide à compter du 15 octobre sur une plateforme dédiée accessible <u>sur le site du chèque énergie</u>. Pour accéder à ce portail, vous devez vous connecter via France Connect ou via le compte personnel que vous avez créé sur le site du chèque énergie. Cette plateforme sera disponible jusqu'au 28 février 2026.

Si vous effectuez votre demande (sur la plateforme ou par courrier postal) d'ici le début du mois de novembre et qu'elle est approuvée, votre chèque énergie fera partie des envois effectués par le dispositif à compter du 19 novembre 2025. Pour les demandes postérieures, les chèques énergie seront envoyés ensuite au fur et à mesure. En règle générale, si votre demande est approuvée et que vous avez opté pour un chèque au format papier, vous recevez celui-ci dans le courant du mois qui suit l'approbation de votre demande.

L.G.

# Écoles, collèges, lycées, universités : toutes les nouveautés de la rentrée 2025/2026



Ecrit par le 30 novembre 2025



Pour vous aider à organiser la rentrée, retrouvez toutes les informations à jour sur les nouveautés de la rentrée 2025/2026, le calendrier, les aides disponibles, santé, Pass'Sport... sont sur Service-Public.fr.

#### Rentrée universitaire 2025 : quels sont les montants des frais d'inscription ?

Licence, master, doctorat... Les montants des droits d'inscription évoluent chaque année en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac. *Service-Public.fr* vous indique le niveau de vos frais d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026, selon le niveau du diplôme que vous préparez. En savoir plus

### Quelles aides pour financer la scolarité d'un élève ?

Vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'aides nationales et territoriales pour financer la scolarité de votre enfant. Découvrez les aides en fonction de votre situation.

## Bourses de l'enseignement supérieur : découvrez les montants pour l'année 2025-2026

Le niveau de la bourse perçue par un étudiant est fixé en règle générale en fonction des revenus de ses parents. Les montants pour les bourses attribuées lors de l'année universitaire 2025-2026, selon le niveau de ressources, ont été publiés le 19 avril au *Journal officiel*. En savoir plus

#### Ouel est le montant de l'allocation de rentrée scolaire en 2025 ?

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dépend de l'âge de votre enfant. Cette aide vous permet de financer les dépenses liées à la rentrée scolaire (fournitures, cantine, etc.). <u>Service-Public.fr</u>



vous renseigne sur les montants de l'ARS versée pour la rentrée 2025 et sur les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour percevoir cette allocation.

#### Quand recevrez-vous l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ?

Le ministère des Solidarités vient de publier le calendrier de versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour la rentrée 2025. La date diffère selon votre lieu de résidence. Versée à près de 3 millions de familles, cette aide permet de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Dates de versement, conditions d'attribution et montants : toutes les informations avec <u>Service-Public.fr.</u>

### Représentants des parents d'élève

Vous vous posez des questions sur les représentants des parents d'élèves dans l'établissement de votre enfant ? Candidature, élection, rôle, durée du mandat : voici les informations à connaître sur les représentants des parents d'élèves dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

## Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école ?

Un élève n'a pas le droit d'utiliser son téléphone portable dans l'établissement scolaire pendant les cours et en dehors des cours (notamment pendant les récréations).

L'utilisation du téléphone est également interdite pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement (notamment au gymnase). <u>Lire l'article</u>

### **Ecole et handicap**

Les informations qui suivent concernent l'accueil de l'enfant en situation de handicap en collectivité jusqu'à la fin du lycée. <u>Lire l'article.</u>

### Santé de l'élève

Dans chaque établissement scolaire, le personnel de santé et d'action sociale assure un suivi de la santé des élèves. De plus, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en place dans le cadre d'un parcours éducatif de santé. Enfin, la scolarité des élèves malades peut être aménagée. Retrouvez les informations concernant la santé à l'école primaire et celles concernant la santé au collège et au lycée.

#### Quels sont les droits et obligations des élèves ?

Si vous êtes élève au collège, vous avez des droits que vous pouvez exercer seuls ou à plusieurs. Vous avez également des obligations à respecter. Ces droits et obligations vous préparent à vos responsabilités de citoyen. Le <u>règlement intérieur</u> précise la façon dont ils sont appliqués dans votre établissement scolaire. Service-Public.fr vous présente les droits et obligations <u>des collégiens</u> et ceux <u>des lycéens</u>.

### La classe prépa-seconde reconduite pour l'année scolaire 2025-2026

La classe préparatoire à la classe de seconde est destinée à des élèves de troisième admis en seconde mais qui n'ont pas obtenu leur brevet. Elle a été mise en place, à titre expérimental, lors de la rentrée scolaire de septembre 2024. Un décret publié au *Journal officiel* du 28 mars 2025 prévoit une reconduction de ce dispositif pour l'année scolaire 2025-2026. <u>Lire l'article</u>

## Rentrée 2025 : des conseils pratiques pour entrer dans la vie étudiante

Vous êtes élève en terminale et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur à la



Ecrit par le 30 novembre 2025

rentrée 2025 ? Demande de bourse, aides au logement, remboursement de vos dépenses de santé ou encore repas à prix réduits : prenez connaissance de vos droits et obtenez des renseignements sur les diverses démarches à entreprendre. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe, gratuitement et en ligne, des informations à connaître dès le début de votre vie étudiante. Lire l'article

### Le Pass'Sport évolue pour la saison 2025-2026

Le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Le dispositif est reconduit pour la saison 2025-2026, mais désormais il est davantage ciblé sur les jeunes qui ont atteint l'âge où la pratique sportive diminue généralement. Dans le même temps, le niveau de l'aide est revalorisé. Lire l'article

L.G.

## Besoin d'aide pour remplir sa déclaration de **revenus 2024?**





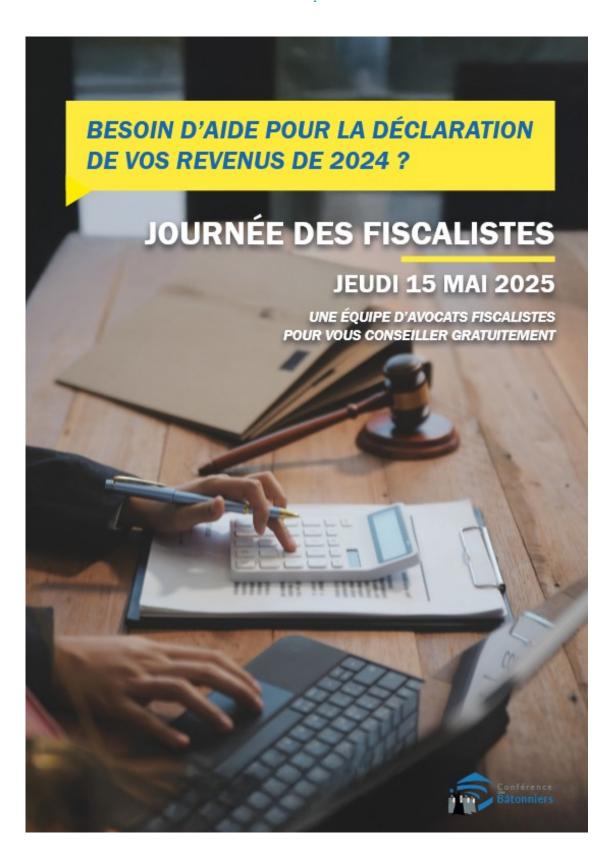
<u>Le Barreau d'Avignon</u> organise la Journée des fiscalistes ce jeudi 15 mai à l'Hôtel de ville d'Avignon à destination des particuliers en quête de conseils et d'informations sur la fiscalité. Maître <u>Cécile Guzman</u>, récemment inscrite au Barreau d'Avignon recevra, avec ses confrères, les contribuables gratuitement et sans rendez-vous de 13h30 à 17h30, dans une salle du rez-dechaussée.

### Les infos pratiques

Journée des fiscalistes. Jeudi 15 mai. De 13h30 à 17h30. Conseils aux contribuables notamment pour la déclaration de revenus 2024. Hôtel de ville d'Avignon, salle du rez-de-chaussée. Place de l'Horloge à Avignon.

 $\mathsf{MMH}$ 

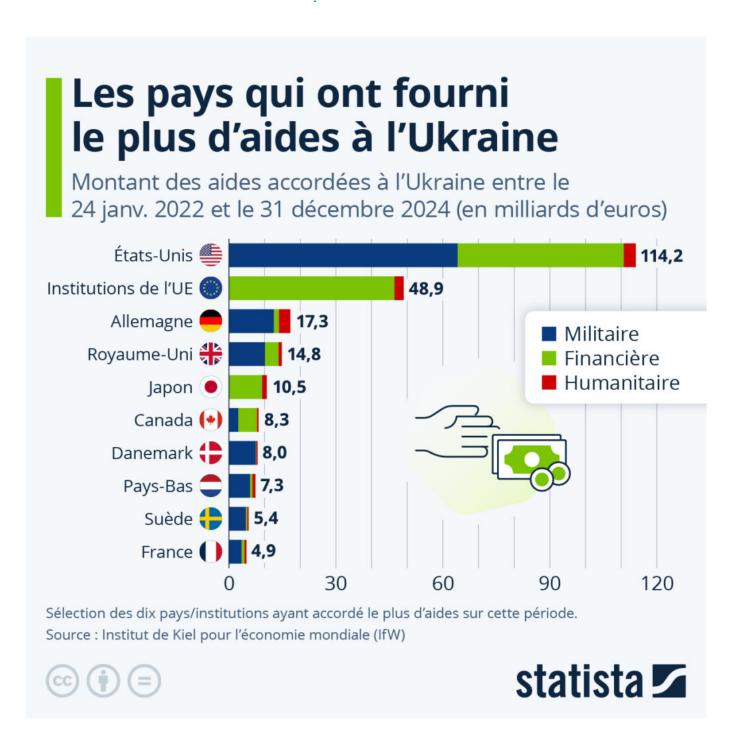






# Quels pays ont fourni le plus d'aides à l'Ukraine ?





Selon le <u>suivi</u> des aides internationales promises à l'<u>Ukraine</u> de l'Institut d'économie de Kiel, les États-Unis ont accordé le plus grand soutien à Kyiv depuis le début de l'invasion russe, avec un total d'environ 114 milliards d'euros d'aides, principalement militaire, recensées fin décembre 2024. Les pays dépasse ainsi l'ensemble des institutions de l'Union européenne (auxquelles la France contribue via sa <u>participation au budget de l'UE</u>) qui ont accordé un total d'environ 49 milliards d'euros sur la même



période, en incluant les aides financières de la Banque européenne d'investissement. En février 2024, les 27 pays de l'Union européenne s'étaient accordés sur un programme de soutien de 50 milliards d'euros supplémentaires pour l'Ukraine, inclus dans une rallonge du budget de l'UE jusqu'en 2027.

La France se classe quant à elle au 10e rang des pays ou institutions fournissant le plus d'aides en valeur, avec un montant total annoncé de 4,9 milliards d'euros du 24 janvier 2022 au 31 décembre 2024 (dernier relevé disponible). Au cours de cette période, le soutien officiellement accordé par le gouvernement français a principalement été d'ordre militaire (3,5 milliards d'euros). Le 12 mars dernier, l'Assemblée nationale avait voté à une large majorité en faveur de l'accord bilatéral d'aide entre la France et l'Ukraine. Cet accord, signé le 16 février dernier par le président de la République Emmanuel Macron et son homologue ukrainien Volodymyr Zelensky, prévoit entre autres un engagement de dix ans de la France envers l'Ukraine.

Si l'on regarde la contribution rapportée à la taille de l'économie, c'est le Danemark et l'Estonie qui arrivent en première position, avec des montants accordé en aides bilatérales qui représentaient 2,2 % de leurs PIB respectifs sur la période étudiée. La Lituanie (1,8 %) suivait. En comparaison, l'aide engagée par les États-Unis représentait 0,5 % de son (important) PIB.

De Valentine Fourreau pour **Statista** 

Note : pour les pays de l'UE, ces chiffres ne prennent en compte que l'aide bilatérale accordée par chaque pays, et exclut leur participation au budget de l'UE.

# Aide à Mayotte : Avignon double la participation du Vaucluse



Ecrit par le 30 novembre 2025



Alors que <u>l'Association des maires de Vaucluse (AMV) a décidé le don d'une aide exceptionnelle de 50 000€</u> aux sinistrés de Mayotte, la Ville d'Avignon vient d'annoncer une aide équivalente.

« Face à cette terrible catastrophe, et comme elle le fait à chaque désastre humanitaire, la Ville d'Avignon entend être aux côtés de tous les Mahorais, explique Cécile Helle, maire d'Avignon. Comme chaque fois hélas, ce sont les populations les plus fragiles qui paient le prix fort : des villages entiers, où l'habitat précaire prédomine, sont aujourd'hui dévastés ; les voies de communication et les principaux équipements (hôpital, aéroport...) ont été détruits ; nombre d'habitants sont privés d'électricité, d'eau et même d'alimentation. Une catastrophe humanitaire et sanitaire est à redouter, et nous devons agir vite! »

Cette aide d'urgence de 50 000€ sera soumise au vote des élus municipaux par la maire de la cité des papes lors du conseil municipal qui va se dérouler samedi 21 décembre prochain.

Le montant de l'aide d'urgence transitera par la Fédération Nationale de la Protection Civile. Elle viendra abonder le dispositif de solidarité des communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer mis en œuvre par l'Association des Maires de France pour venir en aide aux Mahorais.

L.G.



Ecrit par le 30 novembre 2025

# Un fonds d'urgence pour soutenir les exploitations viticoles en Vaucluse



Le gouvernement vient de déployer un fonds d'urgence national de 80 M€ afin de financer une aide à la trésorerie exceptionnelle à destination des exploitations viticoles en grande fragilité économique. C'est le cas notamment de celles se trouvant dans les bassins viticoles du grand croissant sud-ouest, sud-est et sud de la vallée du Rhône.

Les organisations professionnelles agricoles de Vaucluse se sont réunies à la mi-février et ont souhaité adapter les conditions de mise en œuvre de ce plan d'urgence à la situation du département, qui bénéficie, en pré-dotation, de 4,78 M€. L'aide sera apportée aux viticulteurs dans trois cas :

•Connaître des difficultés économiques dans l'atelier viticole et avoir sollicité une reconsolidation de



l'endettement bancaire et/ou une année blanche en 2023 ou 2024.

- •Connaître des pertes de récolte supérieures ou égale à 20 % à l'issue de la récolte 2023 par rapport à une année de référence.
- •Connaître des difficultés économiques appréciées selon les mêmes modalités que le premier cas, mais pour ouvrir droit à une aide de trésorerie.

Les exploitations pouvant faire la demande d'aide doivent valoriser a minima 4 hectares de surface de raisin de cuve (la production de raisins double fin est exclue) et leur siège d'exploitation doit se situer en Vaucluse. Les exploitations ne pourront pas bénéficier d'un régime d'indemnisation cumulatif et le montant de l'aide perçue ne pourra excéder le montant des pertes calculées ni excéder le plafond des de minimis.

La demande d'aide peut être déposée sur la plateforme 'Mes démarches simplifiées' jusqu'au vendredi 22 mars inclus. Le montant de l'aide

sera établi à la fin de la période de dépôt après classement des dossiers par ordre de priorité.

V.A.

# Mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles



Ecrit par le 30 novembre 2025



Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un dispositif de prêts bonifies pour les entreprises viticoles. Il vise notamment à les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

« La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise pour cette filière majeure pour l'économie française, explique le Gouvenement. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine. »

Pour les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement va mettre en place début 2024 un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% de manière à permettre aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif, construit avec les filières viticoles, sera adossé au régime de minimis agricole.

Un appel à candidature auprès des établissements bancaires sera lancé à cet effet. Ce dispositif vient compléter le plan de soutien massif de l'Etat annoncé le 6 février dernier qui prévoit la mise en œuvre de mesures de gestion de crise. Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit de mobiliser 200M€ pour engager



une campagne de distillation de crise et 30M€, en s'engageant, selon les besoins, jusqu'à 38M€, pour la mise en œuvre d'un plan d'arrachage sanitaire aux côtés du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) et de la Région Nouvelle Aquitaine mobilisant, respectivement, de 19M€ et 10M€.

L.G.

Association Amitié et entraide Franco-Marocaine : 'Urgent, nous avons besoin de 2 camions et de 2 chauffeurs'



Ecrit par le 30 novembre 2025



« Nous avons besoin de toute urgence de deux camions et de deux chauffeurs routiers ». Cette phrase émane d'Hamid Rahmoudi, président et de Jean Calabrèse vice-président de l'association humanitaire Amitié et entraide Franco-Marocaine (AEFM). Mission ? Envoyer au Maroc par camions des vêtements, des produits d'hygiène et du matériel médical à la population victime du violent séisme qui a eu lieu dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre. Et il y a urgence.

«L'association humanitaire <u>Amitié et entraide Franco-marocaine</u> a été créée en 2006, entame son président <u>Hamid Rahmouni</u> bien connu des avignonnais comme gérant de l'agence de voyage 'Euromer & ciel Avignon'. Nous totalisons plus de 50 adhérents marocains, français, amoureux du Maroc.»

#### «Après le séisme j'ai été assailli par des appels des gens et des journalistes

car nous comptons beaucoup d'années d'expérience dans le domaine de l'humanitaire et avons tissé de solides liens avec les institutions et associations marocaines. Au départ c'était pour obtenir des



informations plus sourcées et détaillées puis, spontanément les personnes ont proposé leur aide.»

#### «Les institutions et associations marocaines

nous ont demandé de leur fournir de tout à l'exception des médicaments, des vêtements de seconde main et de l'alimentaire. Nous prenons tout le reste.»

#### «Cécile Helle, le maire d'Avignon

m'a reçu très rapidement pour mettre à disposition la salle des fêtes de la mairie Nord pour y entreposer les dons mais au bout de 48h, la salle était pleine. Désormais nous disposons d'un local de 800 m2 au parc des expositions. La Chambre de Commerce et d'industrie de Vaucluse est aussi prête à nous aider, comme me l'a assuré <u>Gilbert Marcelli</u>, son président.»

## «Ce que nous avons collecté?

Du matériel médical et paramédical, des couvertures, des tentes, des produits d'hygiène, des vêtements chauds. Nous trions les dons, les organisons par palette et les déposons au Parc des expositions pour les envoyer au Maroc. Dès que l'équivalent de deux semi-remorques sera atteint, l'ensemble sera envoyé au Maroc.»

#### «Le souci actuellement?

C'est de trouver un transporteur, précise Jean Calabrèse, journaliste et vice-président d'Amitié et d'Entraide Franco-Marocaine. Nous avons besoin de deux semi-remorques et de deux chauffeurs car le plus gros du trajet a lieu sur le bateau. Plus de la moitié du voyage s'effectuera par bateau jusqu'à Tanger.»

#### «Je m'occupe du fret,

car j'ai déjà tout organisé avec les compagnies maritimes dont la compagnie Italienne et la Méridionale qui sont toutes deux prêtes à nous aider en nous offrant les billets pour les semi-remorques ainsi que les chauffeurs, relate Hamid Rahmouni qui seront mobilisés une grosse semaine.»

#### **Précisions**

«La ville de Marrakech n'a été, en réalité, que très peu touchée, précise <u>Jean Calabrèse</u>. C'est surtout les petits villages montagneux du haut Atlas qui ont le plus souffert en s'effondrant. De nombreuses personnes sont mortes, pratiquement tout a été détruit et les nuits commencent à être froides.»

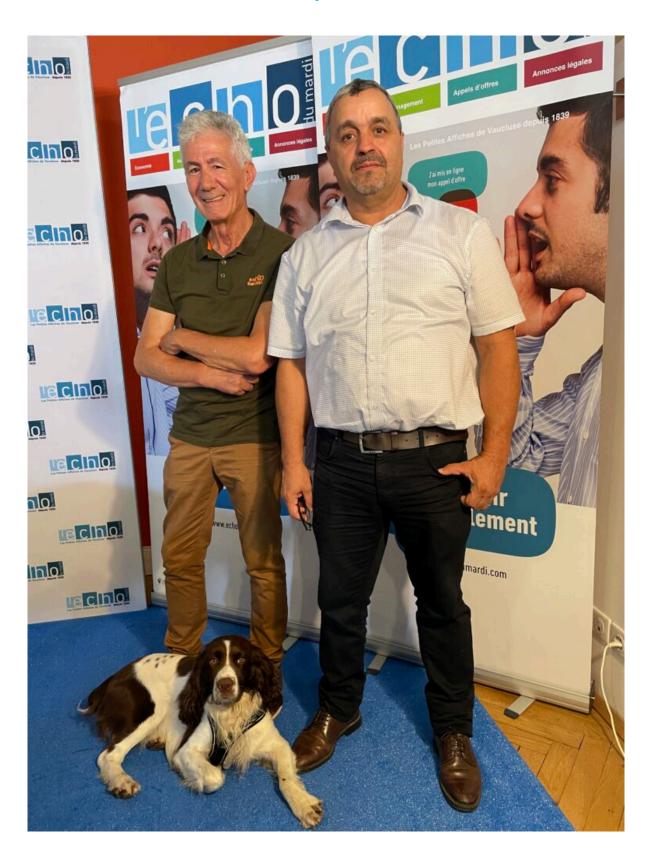
#### Pour mémoire,

l'association avait pu acquérir en avril 2021 deux anciens bus du réseau de transport Grand Avignon destinés aux écoliers de villages marocains situés aux portes du désert. Des ambulances réformées -achetées à petit prix- ont également pris le chemin du Maroc en appui aux habitants.

Merci de contacter Hamid Rahmoudi AEFM.PACA@gmail.com 06 10 30 63 85



Ecrit par le 30 novembre 2025





Jean Calabrèse, Hamid Rahmouni et la fidèle mascotte de l'Echo du mardi, Monsieur Socca

# Région Sud : 215 940€ pour restaurer l'intérieur de l'église haute de Bonnieux



La <u>Région Sud</u> répond à l'appel du Président de la République concernant la fragilité du patrimoine religieux et vient de débloquer 2,7 millions d'euros pour l'année 2024 qui iront directement en faveur de la rénovation de ce patrimoine, ainsi que du petit patrimoine rural. « Nos églises, notre patrimoine religieux, c'est l'histoire, les racines et la vie de nos territoires », a déclaré <u>Renaud Muselier</u>, président de la Région

Dès le 26 octobre prochain, plusieurs édifices de la région se verront attribués une aide pour effectuer des travaux. Dans le Vaucluse, l'église haute Saint-Gervais et Saint-Protais, classée Monument historique,



à Bonnieux, va recevoir 215 940 € afin de restaurer son intérieur.

V.A.